



# CommercEducation

Décembre 2006

Bulletin d'information n° 12

*M. Lamy annonce une relance "en douceur" des négociations de l'OMC*

Le directeur général de l'Organisation mondiale du Commerce, Pascal Lamy, a annoncé le 16 novembre dernier ce qu'il a qualifié de **relance "en douceur" des négociations du Cycle de Doha**, qui avaient été suspendues en juillet, mais il a précisé qu'il était encore trop tôt pour reprendre le rythme normal des négociations.

S'adressant à une session informelle du Comité des négociations commerciales, M. Lamy a déclaré que les contacts s'étaient multipliés ces dernières semaines entre les délégations et qu'il existe désormais un "large soutien" en faveur de l'intensification et de l'extension de ces discussions.

"Cela veut dire multiplier les contacts au sein des divers groupes de négociation et les étendre dans l'intérêt de la transparence et de l'exhaustivité", a affirmé M. Lamy. "Cela veut aussi dire multiplier les opportunités des participants de recommencer à sonder les positions des autres et à explorer des options possibles pour faire avancer les négociations."

M. Lamy a décrit la décision de revenir à la table des négociations comme se situant "quelque part entre la diplomatie discrète de ces derniers mois et des négociations à part entière." Il a insisté sur le fait que les négociations ne reprendront officiellement que lorsque des progrès auront lieu sur certains des principaux points de désaccord, dont les droits de douane et les subventions pour l'agriculture et les produits manufacturés.

"Ma suggestion est que nous préparions le terrain pour que des négociations à part entière aient lieu lorsque les conditions seront réunies", a conclu M. Lamy.

**Le président du groupe de négociation sur les services plaide en faveur d'une reprise des négociations sur l'AGCS au début de l'année prochaine**

Dans la foulée de l'annonce de M. Lamy, le président du groupe de négociation sur les services, l'ambassadeur mexicain Fernando de Mateo a dévoilé ses plans en vue de la tenue d'une série de réunions informelles avec des membres de l'OMC durant les prochaines semaines afin de relancer les négociations au début de l'année prochaine.

S'exprimant à Genève à l'occasion d'une réunion d'experts de la CNUCED sur l'accès universel aux services, le 16 novembre, M. de Mateo a indiqué qu'une réunion informelle du Conseil sur le commerce des services de l'OMC devrait être organisée dès que possible afin que les membres puissent se mettre d'accord sur la manière de poursuivre les négociations sur l'AGCS. Il proposera qu'une semaine de négociations bilatérales et multilatérales ait lieu en janvier, au cours de laquelle les membres étudieront également un nouveau délai pour la présentation d'offres de services révisées.

Lors d'une réunion ultérieure du groupe de négociation sur les services, le 29 novembre, l'ambassadeur de Mateo a averti que seule une petite fenêtre d'opportunité était ouverte pour conclure les négociations sur l'AGCS étant donné que l'Administration Bush

va se heurter à l'expiration de la *Trade Promotion Authority* (TPA) à la fin du mois de juin 2007. La TPA permet au Président de négocier des accords commerciaux et de les présenter au Congrès dans le cadre d'une procédure de vote simplifiée (oui/non), sans possibilité d'amendement. En l'absence de TPA, le gouvernement américain ne pourra pas garantir l'adoption sans heurt d'un quelconque nouvel accord commercial.

En raison de ce "sentiment d'urgence", M. de Mateo a proposé que les membres de l'OMC se réunissent à Genève la semaine du 29 janvier et reprennent les négociations là où elles en étaient restées en juillet avant que de nouvelles offres puissent être présentées.

L'ambassadeur de Mateo n'a pas arrêté de nouveau calendrier pour la présentation d'offres révisées sur les services, mais certains membres proposent la mi-février afin de disposer de plusieurs semaines de négociations intensives pour parvenir à une liste finale de services à la fin mars.

De nombreux observateurs considèrent que la fin mars est le délai officiel pour la conclusion d'un accord.

### **La réglementation intérieure reste une pierre d'achoppement majeure**

En dépit des signes de vie que donnent à nouveau les négociations de l'AGCS, la bataille sera ardue pour parvenir à un accord rapidement, selon les observateurs. En effet, il reste plusieurs grosses pierres d'achoppement, dont des désaccords sur de nouvelles restrictions en matière de réglementation intérieure.

Les profondes divisions qui séparent les membres de l'OMC sont apparues au grand jour lors de la réunion d'experts de la CNUCED, durant laquelle les négociateurs des services et les responsables commerciaux ont discuté de l'impact potentiel des règles relatives à la réglementation intérieure sur des services publics comme l'eau, les soins de

santé et l'éducation. L'Argentine, le Brésil et le groupe des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) [<http://www.acpsec.org/>] ont opposé des objections fermes à l'inclusion d'un "critère de nécessité" dans les nouvelles restrictions. Le critère de nécessité tel qu'il est souhaité par un groupe de pays, au nombre desquels figurent l'Australie, la Nouvelle-Zélande et Hong Kong, impliquerait que les réglementations concernant les prescriptions et les procédures en matière de qualifications et d'octroi de licences, ainsi que les normes techniques "ne soient pas plus rigoureuses qu'il n'est nécessaire".

Les membres opposés à ce critère de nécessité affirment que la proposition restreindrait indûment leur capacité à adopter et à maintenir des mesures qui régissent des services publics vitaux, comme l'éducation. Ils font valoir que les réglementations relatives à l'octroi de licences aux écoles et aux prescriptions en matière d'assurance qualité sont souvent, par essence, le résultat d'un compromis. Ces règles et prescriptions ne sont donc jamais les plus ou les moins restrictives.

Monique Fouilhoux coordinatrice principale de l'IE en charge de l'éducation et de l'emploi, et David Robinson conseiller sur les questions relatives au commerce, ont assisté à la réunion d'experts de la CNUCED et ont présenté un document sur la libéralisation du commerce et l'accès universel aux services d'éducation [<http://www.ei-ie.org>]. Ils ont exhorté les pays à procéder à une analyse plus approfondie de l'impact de l'AGCS sur l'éducation et à apprécier pleinement dans quelle mesure les restrictions en matière de réglementation intérieure pourraient affecter leur capacité à développer leur système d'éducation publique.

### **L'IE poursuit son lobbying à Genève**

Avant la réunion de la CNUCED, Monique Fouilhoux et David Robinson ont rencontré plusieurs délégations afin de leur faire part de leurs inquiétudes

concernant l'inclusion des services d'éducation dans l'AGCS.

Au cours d'une rencontre avec le groupe des pays ACP, les représentants de l'IE ont indiqué que des restrictions en matière de réglementation intérieure empêcheraient les pays en développement d'introduire de nouvelles mesures réglementaires visant à améliorer la qualité et l'accès à l'éducation. Les représentants des pays ACP étaient, en règle générale, d'accord avec la position de l'IE et ont émis des objections à l'encontre du critère de nécessité et d'autres éléments des restrictions proposées, comme l'exigence que les redevances de licence ne couvrent que les frais administratifs. Les pays en développement considèrent qu'ils devraient également avoir le droit d'utiliser les redevances pour financer des objectifs de développement. Un responsable kenyan a indiqué que son pays, contrairement aux déclarations passées, ne prendrait pas d'engagements sur les services d'éducation dans le cadre de l'AGCS.

Lors d'une rencontre avec le négociateur sud-africain pour les services, l'IE a insisté sur le fait qu'il était important que les pays conservent une politique flexible en matière de systèmes éducatifs en ne prenant pas d'engagements sur les services d'éducation au titre de l'AGCS. L'expérience de l'Afrique du Sud en est un bon exemple. Ce pays n'a pas pris d'engagement sur les services d'éducation durant le premier cycle de négociations de l'AGCS, mais a récemment modifié sa réglementation sur l'assurance qualité pour les fournisseurs étrangers de services d'enseignement supérieur. Certains établissements ont ainsi perdu leur certification. Le négociateur sud-africain a reconnu que si des engagements avaient été pris dans le cadre de l'AGCS, son pays se serait alors heurté à des difficultés vis à vis de l'OMC.

Il est toutefois étonnant que l'Afrique du Sud ait également mentionné qu'elle était généralement satisfaite du projet de texte sur la réglementation inté-

rieure. Bien que préoccupée par le critère de nécessité, elle jugeait le projet "équilibré".

D'autres délégations se sont néanmoins déclarées très préoccupées par le projet de restrictions concernant la réglementation intérieure. Le Brésil a averti que l'inclusion du critère de nécessité dans le projet de texte ne pourrait jamais être accepté par une série de délégations, dont les États-Unis, qui subissent des pressions des autorités réglementaires et des gouvernements des États afin de n'accepter aucune restriction du pouvoir réglementaire. Le négociateur brésilien jugeait peu probable que les discussions sur la réglementation intérieure aboutissent à court terme et qu'elles pourraient même être reportées après le cycle actuel de négociations.

#### **Les ministres indiens s'affrontent sur l'AGCS et l'éducation**

Entre-temps, par un geste de nature à créer un incident avec le ministère indien du commerce, des fonctionnaires du ministère chargé du développement des ressources humaines (DRH) demandent que les négociateurs indiens ne fassent plus d'offres sur les services d'éducation dans le cadre de l'AGCS.

Alors que le ministère du Commerce a fait part de son intention d'inclure les services d'éducation dans l'AGCS, des fonctionnaires du ministère DRH ont indiqué récemment dans un document que l'Inde devait faire preuve de prudence dans les négociations afin de veiller à ce que le pays conserve la souplesse politique nécessaire "pour pouvoir l'exercer au moment le plus opportun dans l'intérêt national".

Le ministère des ressources humaines a prévenu que la prise d'engagements au titre de l'AGCS supposait des risques considérables, parce que cet accord "tend à la libéralisation progressive des régimes et [que] les offres faites et acceptées ne peuvent pas être retirées."

Les commentaires du ministère répondent en partie aux fonctionnaires indiens qui, plus tôt dans l'année, avaient indiqué qu'en échange de concessions dans des secteurs revêtant un intérêt stratégique offensif pour l'Inde, cette dernière devait se tenir prête à libéraliser des secteurs de services sensibles, comme l'éducation.

Réagissant à l'éventualité de tels compromis, le ministère a clairement affirmé que la politique nationale de l'éducation ne devait faire l'objet d'aucun engagement en échange de concessions dans d'autres secteurs.

Cette controverse récente sur l'AGCS fait suite à une lettre que le ministre du DRH, Arjun Singh, a adressée au Premier ministre Manmohan Singh en juillet dernier et dans laquelle il lui demandait de ne pas compromettre la politique nationale en matière d'éducation et de veiller à ce que ces questions fassent l'objet d'un large débat.

### **Les affiliés de l'IE insistent pour des efforts de lobbying plus soutenus**

Avec la relance des négociations sur l'AGCS après leur suspension, il est important que l'IE et ses affiliés poursuivent leurs efforts sur ce dossier. L'IE va prochainement diffuser un kit d'information afin d'aider ses affiliés à sensibiliser leurs membres et à faire pression sur leur gouvernement national.

**"Il est désormais très probable que les négociations sur l'AGCS reprendront au début de l'année prochaine"**, a déclaré Elie Jouen, le Secrétaire général adjoint de l'IE. "Si tel est le cas, les délais seront très serrés et la pression exercée sur les pays pour qu'ils prennent des engagements pour divers services, dont l'éducation, sera intense. Nous devons nous tenir prêts à réagir et à faire en sorte que l'éducation ne soit pas soumise aux règles commerciales d'accords tels que l'AGCS."

---

**COMMERCE EDUCATION** a été rédigé par l'équipe du Département Éducation et Emploi de l'IE composée de Elie Jouen et de Monique Fouilhoux, avec l'aide de David Robinson. Pour plus d'informations, veuillez contacter le Secrétaire de l'IE à Bruxelles: Tél.: + 32 2 224 0611; Fax:+32 2 224 0606; Courriel: <mailto:elie.jouen@ei-ie.org>, site Internet : [www.ei-ie.org](http://www.ei-ie.org)